



# RÉSUMÉ

## NON-TECHNIQUE

---

## Table des matières

1. Présentation générale du territoire concerné et de la démarche PCAET .....	2
2. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes .....	3
3. Etat initial de l'environnement et enjeux environnementaux .....	6
4. Justification des choix retenus .....	11
5. Les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement et mesures ERC.....	12
6. Le dispositif de suivi et d'évaluation .....	14
7. La démarche d'évaluation environnementale .....	15

## 1. Présentation générale du territoire concerné et de la démarche PCAET

La présente évaluation environnementale a pour objet l'analyse et l'évaluation des incidences que la mise en œuvre de la stratégie et du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial de Carcassonne Agglomération aurait probablement sur l'environnement.



Diagnostic SCoT - Bureau d'études CITANOVA - 2018

Le PCAET de Carcassonne Agglomération a été construit sur la période 2018-2022 et devrait être adopté en conseil communautaire en décembre 2022.

Ce plan a pour objectif général de définir une stratégie territoriale aux horizons 2030 et 2050 visant à réduire l'impact des activités du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de pollutions atmosphériques tout en le préparant aux conséquences des modifications climatiques en cours et à venir. Pour ce faire, la collectivité et ses partenaires déclinent un programme d'actions transversal de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables locales permettant de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

Le PCAET se compose des éléments suivants :

- D'un profil énergétique et climatique proposant un état des lieux de la situation du territoire en matière de consommations énergétiques, de production énergétique, d'émissions de GES, de pollutions atmosphériques, de séquestration carbone et réseaux de transport et de distribution d'énergie ;







- D'une stratégie territoriale structurée autour de 6 axes stratégiques et de 21 fiches d'objectifs déclinant la politique communautaire en matière d'air, d'énergie et de climat et visant à contribuer à l'atteinte des objectifs quantifiés retenus ;
- D'un programme d'actions opérationnels portant à la fois sur le patrimoine et les compétences de la collectivité mais également les actions territoriales engageantes pour les acteurs du territoire ;
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation qui vient compléter l'ensemble des documents précédents et doit permettre l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de la stratégie au fur et à mesure de sa mise en œuvre.





## 2. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes

Une analyse de l'articulation entre le PCAET et les autres plans et programmes à prendre en compte, a été réalisée. Cette analyse doit permettre de s'assurer de la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes portant sur des sujets avec lesquels il est susceptible d'interagir.

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Plan et programme concerné	Niveau d'articulation	Résultats de l'analyse
Plan National d'Adaptation au Changement Climatique		L'état initial de l'environnement a permis de mettre en exergue l'existence de menace pouvant peser sur le territoire (risque inondation, sécurisation de l'eau potable).  Une partie de ces grands enjeux sont repris par la stratégie du PCAET. D'un point de vue opérationnel, le programme d'actions développe ces orientations.
Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)		Le PCAET décline plusieurs actions qui vont dans le sens de la PPE : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réduire les consommations énergétiques</li> <li>✓ Participer au développement des filières de production EnR</li> <li>✓ Mettre en place le Plan Global des Déplacements pour une mobilité durable</li> </ul>
SRCAE / SRADDET Occitanie		À travers le scénario volontariste TEPOS sur lequel Carcassonne Agglomération fonde la stratégie de son PCAET, plusieurs actions contribuent à l'atteinte des

		objectifs du SRADDET (réduction des consommations énergétiques, réduction des émissions de GES...).
Stratégie REPOS (Région à Energie Positive) de la région Occitanie		Carcassonne Agglomération souhaite s'engager dans une stratégie TEPOS pour l'élaboration du PCAET. Celle-ci prévoit de réduire fortement les consommations énergétiques et de maximiser la couverture par des énergies renouvelables, en cohérence avec le scénario REPOS de la région Occitanie.
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)		Carcassonne Agglo a fait le choix de déléguer la collecte et le traitement des déchets au COVALDEM 11. Le COVALDEM dispose d'un Plan Local de Prévention et de gestion des déchets qui vient préciser les modes d'interventions sur son périmètre d'action du territoire de l'Agglo.
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)		Le PCAET dédie l'action B.2 à la sécurisation de la ressource en eau sur le plan quantitatif et qualitatif.  Dans le cadre de l'axe 6, le PCAET prévoit des événements thématiques et animations dédiés à la sensibilisation des habitants aux enjeux climat, et notamment liés à la ressource en eau
Le Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique		Une action du PCAET est dédiée à la connaissance pour mieux connaître les vulnérabilités du territoire et anticiper les actions à mettre en œuvre (E.1).  Cette action s'inscrit dans la dynamique du plan de bassin d'adaptation au changement climatique.
Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin de l'Aude et de la Berre		L'action du PCAET dédiée à la préservation de la ressource en eau, mais également les actions qui visent à réduire les vulnérabilités du territoire (E.1) sont complémentaires au PGRE en cours.
Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) 2016-2021		Le PCAET inclut des actions relatives à l'intégration du risque inondation dans sa logique d'intervention.  À travers l'orientation stratégique 2, le PCAET ambitionne de préserver les ressources naturelles, dont certains peuvent remplir la fonction de zones d'expansion de crues et contribuer à l'adaptation au risque inondation

<p>Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)</p>		<p>L'orientation stratégique 2 du PCAET, « Préserver les ressources pour garantir la qualité de vie des habitants », fixe des objectifs en matière de préservation des espaces naturels, et de la Trame Verte et Bleue du territoire.</p> <p>En outre, à travers plusieurs actions, notamment celles de l'orientation stratégique 5, le PCAET cherche à favoriser la prise en compte des espaces naturels et des continuités écologiques lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.</p>
<p>Plan Régional Santé Environnement Occitanie 2017-2021 (PRSE)</p>		<p>La thématique de l'Air apparaît de manière explicite dans la stratégie et programme d'actions du PCAET de Carcassonne Agglomération. Une action lui est spécifiquement dédié (D.2).</p> <p>Par ailleurs la mise en œuvre de plusieurs axes stratégiques concourra directement à l'amélioration de la qualité de l'air.</p>
<p>Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)</p>		<p>La stratégie du PCAET de Carcassonne Agglomération est cohérente avec les axes stratégiques du SCoT et permet son application à l'échelle territoriale. Le PCAET se fixe en effet les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Devenir un territoire résilient au changement climatique</li> <li>✓ Agir sur la santé en développant les mobilités alternatives et en améliorant la qualité de l'air</li> <li>✓ Produire des énergies renouvelables locales respectueuses de l'environnement et des paysages.</li> <li>✓ Préserver les ressources pour garantir la qualité de vie des habitants</li> </ul> <p>Le PCAET répond aux objectifs du SCoT sur les thématiques le concernant.</p>
<p>PLH 2022-2028</p>		<p>Le PLH en 2010 prévoit un accompagnement des habitants dans l'amélioration de la performance énergétique de leur logement.</p> <p>Le risque inondation identifié dans le PCAET est pris en compte au travers de l'axe 1 qui identifie la résilience comme un enjeu de la politique de l'habitat.</p>

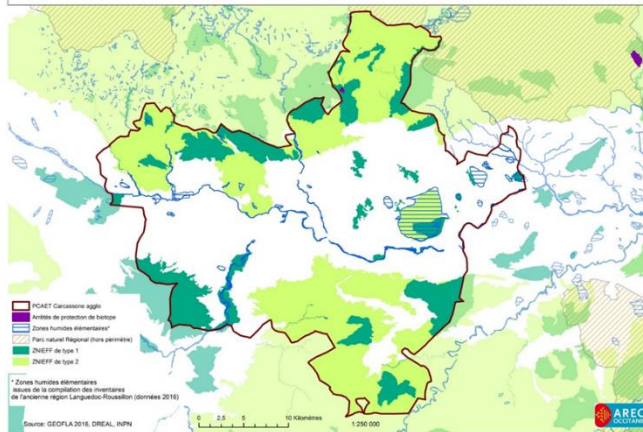


### 3. Etat initial de l'environnement et enjeux environnementaux

#### Biodiversité (milieux et espèces, Natura 2000, continuités écologiques)

Le territoire de Carcassonne Agglomération est un espace riche en biodiversité faunistique et floristique. De nombreuses espèces font l'objet de mesures de protection : APPB, 6 sites recensés Natura 2000, ENS ... 48 zones humides sont répertoriées et occupent 3% du territoire, les Znieff de type 1 et 2 représentent 60% du territoire. En revanche, l'accroissement de la population et de la fréquentation touristique, l'artificialisation des sols constituent des menaces à la qualité de la biodiversité et aux continuités écologiques du territoire.

Périmètres de protection, d'inventaire et de gestion des milieux naturels sur le PCAET Carcassonne agglo



Sites Natura 2000 sur le périmètre du PCAET Carcassonne agglo



➤ **Enjeux identifiés**

<b>Biodiversité</b>  Milieux et espèces / Natura 2000/continuités écologiques	La maîtrise de l'urbanisation
	La préservation de la biodiversité et des espaces naturels
	La préservation des entités naturelles d'intérêt communautaire
	Le maintien et la reconquête des continuités écologiques et de leurs fonctionnalités

**Ressources naturelles (eau, matériaux, espace)**

L'eau est structurante dans le paysage de Carcassonne Agglo, notamment par l'Aude et son sillon, colonne vertébrale du territoire. Le fleuve majeur est l'Aude, il est le point de ralliement de tous les cours d'eau du territoire : il prend sa source dans la chaîne pyrénéenne où il creuse des gorges jusqu'au détroit de Carcassonne.

Une partie du territoire est classée en Zone de Répartition des Eaux.

Près de 90 % de l'eau utilisée sur le territoire (eau potable, industrie, irrigation...) provient des ressources superficielles. Cette eau est issue soit des captages d'eau présents sur le territoire soit d'achats d'eau à des collectivités voisines ou des syndicats d'adduction d'eau potable. Le territoire exporte aussi ses ressources en eau issues du forage de Montlaur dans de faibles proportions.

En termes de ressources en matériaux, deux secteurs s'individualisent à l'échelle du territoire :

- les piémonts : riches en roches massives essentiellement d'origine calcaire,
- le sillon audois : secteur privilégié pour l'approvisionnement en matériaux alluvionnaires, ressource très importante à l'échelle départementale

Exploitation forestière / Les surfaces boisées occupent 36% du territoire.

La forêt est surtout présente dans les Corbières occidentales. Cette unité paysagère reste un espace peu anthropisé.

Le territoire de Carcassonne agglo propose une diversité de paysages aux caractéristiques variées. Cette multiplicité permet une exploitation du sol qui prend différentes formes : activité viticole (sillon audois et est du territoire), céréaliculture (ouest du territoire), estives et petites productions locales (oliviers, arbres fruitiers, maraîchage). En 2012, sur les 1 080km<sup>2</sup> de Carcassonne Agglo, les surfaces non artificialisées représentent près de 95 %, soit 1026 km<sup>2</sup>. Les terres agricoles représentent près de 60 % du total des espaces non artificialisés et les espaces naturels 40 %. Sur les 55km<sup>2</sup> artificialisés sur le territoire, près de 80 % le sont pour de l'habitat. La ville de Carcassonne concentre 36 % des surfaces artificialisées du territoire.

➤ **Enjeux identifiés**

<b>Ressources naturelles</b>  Eau/matériaux (granulats, bois) /espaces	Maîtriser la consommation et la sécurisation de la ressource eau
	Réduire les pollutions d'origines domestiques et diffuses
	Optimisation de la ressource forestière
	La gestion du transport viaire des matériaux
	La préservation de la diversité des espaces naturels et agricoles et de leur diversité



## Risques (naturels et technologiques)

Inondation : les secteurs potentiellement inondables sont prédominants sur le territoire. Les zones inondables les plus conséquentes se retrouvent le long de l'Aude et de ses principaux affluents en secteur de plaine.

Feux de forêts : 65 communes de l'agglomération sont concernées par le risque lié au feu de forêt. Il couvre ainsi près de 80% des communes du territoire.

Les mouvements de terrain se cantonnent aux abords de certains cours d'eau que sont l'Orbiel, la Clamoux, l'Argent Double en rive gauche de l'Aude, et le Lauquet en rive droite. L'aléa retrait et gonflement des argiles identifie l'aléa le plus important au sein de l'agglomération Saint-Martin-le-Vieil qui bénéficie d'un PPR Mouvements de terrain.

Un aléa érosion des sols relativement fort : le territoire régional est particulièrement exposé à cet aléa, par ses caractéristiques naturelles (topographie accentuée et épisodes pluvieux intenses typiques du climat méditerranéen) conjuguées à un vignoble, par nature peu couvrant, et pouvant occuper de vastes surfaces. Ainsi l'aléa est fort dans la région ouest de Carcassonne.

Le territoire est concerné par deux risques technologiques : le risque Transport de Matière Dangereuse (TMD) et le risque de rupture de barrage.

### ➤ Enjeux identifiés

<b>Risques</b> Risques naturels/risques technologiques	La préservation des biens et des personnes des risques naturels
	La préservation des biens et des personnes des risques technologiques

## Santé humaine (qualité de l'air, qualité de l'eau, bruits)

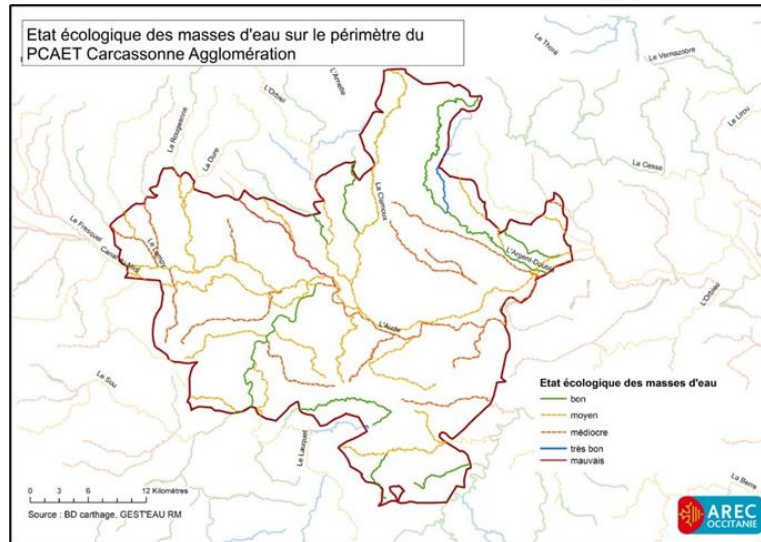
La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire. Les trois principaux polluants en quantité (t/an) émis sur le territoire de Carcassonne Agglo sont les oxydes d'azotes, les particules PM10 et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM). De façon générale les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire sont en baisse régulière depuis 2010, sauf les émissions d'ammoniac qui sont en hausse.

L'usage du bois, important dans certaines communes rurales du territoire, est le premier contributeur aux émissions de particules PM10 et PM2.5 du secteur résidentiel. Le secteur agricole contribue aussi significativement aux émissions de NOx et PM10, avec respectivement 18% et 8.4% des émissions totales de ces polluants sur le territoire.

Les masses d'eau superficielles présentes sur le territoire affichent un état écologique mais toutes affichent un bon état chimique. Seules deux masses d'eau de surface affichent un bon état au sens de la directive cadre eau : le ruisseau Le Sou et l'Argent Double.

L'état écologique des masses d'eaux souterraines est considéré comme bon, hormis pour la masse d'eau « FRDG409 Formations plissées du Haut Minervois, Monts de Faugères, St Ponais et Pardailhan ». Toutes présentent un bon état chimique.

Le territoire dispose d'un réseau d'eau potable fonctionnel, avec un taux de rendement de 79,2%, et d'un relativement bon accès au réseau d'assainissement collectif.



L'A61 qui traverse le territoire est concerné par un niveau sonore de plus de 81dB et nécessite une prise en compte de 300m de part et d'autre comme secteurs exposés au bruit. Les secteurs les plus impactés se situent au sein du sillon Audois.

➤ **Enjeux identifiés**

<b>Santé humaine</b> (qualité de l'air/qualité de l'eau/bruits)	La préservation de la population face aux risques sanitaires liées la qualité de l'air
	La réduction des polluants atmosphériques issues du transport routier, de l'habitat, et de l'agriculture
	La reconquête et la préservation de la qualité des eaux
	La limitation des nuisances sonores

**Pollutions (déchets, qualité des sols et sous-sols)**

**Déchets** : Carcassonne Agglo a fait le choix de déléguer la collecte et le traitement des déchets au COVALDEM 11. Aucun centre d'enfouissement ou d'incinération n'est présent sur le territoire. Le traitement des déchets s'effectue donc en dehors du territoire, notamment sur le centre d'enfouissement technique de Lambert à Narbonne.

Le territoire de Carcassonne agglo propose une diversité de paysages aux caractéristiques variées : flancs de montagne accidentés, vallées humides, coteaux ensoleillés, plaines ventées ... Cette multiplicité permet une exploitation du sol qui prend différentes formes. Carcassonne Agglo est ainsi caractérisé par une diversité de pratiques agricoles qui se succèdent sur les parcelles ouvertes : vigne, céréaliculture, estives et demultiples petites productions présentes localement

**Deux sites** sont recensés sur la base de données BASOL qui identifie les sites pollués avérés ainsi que ceux potentiellement fortement pollués : le « Centre EDF / GDF Services Vallée de l'Aude » et « le parc ».

➤ **Enjeux identifiés**

<b>Pollutions</b> (déchets, qualité des sols et sous-sols)	Le développement des capacités de stockage, traitement et valorisation des déchets
	La préservation et la reconquête de la qualité des sols

**Energie et changement climatique**

La décennie 1991-2000 et se situe 1°C au-dessus de la moyenne 1961- 1990 et cette tendance se poursuit dans les années 2000. En parallèle il est noté une baisse des précipitations annuelles et une diminution du nombre de jours de gels .

Le développement des énergies renouvelables est visible dans le paysage mais reste minoritaire dans la consommation énergétique. La production d'énergie renouvelable s'élevait en 2015 à 220 GWh. Le taux d'énergies renouvelables sur le territoire équivaut s'élève à 9,4% des consommations d'énergie. Les principales filières de production d'EnR sur le territoire sont le bois-énergie, suivi par le photovoltaïque, l'hydroélectricité et l'éolien.

Les consommations énergétiques du territoriales sont évaluées à 2 335 GWh/an pour un potentiel total de développement des énergies renouvelables à hauteur de 1914 GWh/an, soit 80% des consommations actuelles.

➤ **Enjeux identifiés**

<b>Energie et changement climatique</b> (climat/consommations énergétiques/approvisionnement en énergies/émissions de GES)	La réduction des consommations énergétiques en priorité desquelles le trafic routier et l'habitat
	La réduction de la facture énergétique du territoire
	La réduction de la précarité énergétique des ménages
	Le développement de la part des énergies locales renouvelables, dont le PV et le bois énergie
	La préservation du potentiel de stockage carbone du territoire
	La réduction des émissions de GES en priorité desquelles celle du transport routier, de l'habitat et de l'agriculture

**Paysage et patrimoine**

**Paysage** : Par sa géomorphologie, Carcassonne se positionne comme liaison des entités paysagères : entre la montagne et la mer, entre l'atlantique et la méditerranée.

La particularité du relief de Carcassonne Agglo réside à la fois par sa diversité géologique mais également par la topographie que cela crée et les points de repère. Etant encadré par deux massifs montagnards, le sillon audois est très lisible dans le profil topographique du territoire. La co-visibilité entre les massifs est forte et de nombreux points de vue sur le grand paysage sont possibles entre les boisements. Cette richesse se décline aussi par la diversité de ses unités paysagères.

Carcassonne Agglo dispose d'un **patrimoine** exceptionnel reconnu internationalement avec deux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO : la cité médiévale de Carcassonne et le canal du Midi, et 36 Sites Inscrits et 4 Sites Classés qui sont, pour la grande majorité, des sites patrimoniaux d'un point de vue culturel. Outre le canal du midi, qui constitue un Site Classé s'étendant d'ouest en est, ces sites sont des éléments plus ponctuels sur le territoire.

Le patrimoine architectural agricole et viticole est également très présent dans le paysage : coopératives, fermes, hangars... et participent à l'identité des lieux.

➤ **Enjeux identifiés**

<b>Paysages et patrimoine</b> (entités paysagères/patrimoine historique et culturel)	La préservation des différentes entités paysagères du territoire
	La valorisation du patrimoine paysager et architectural

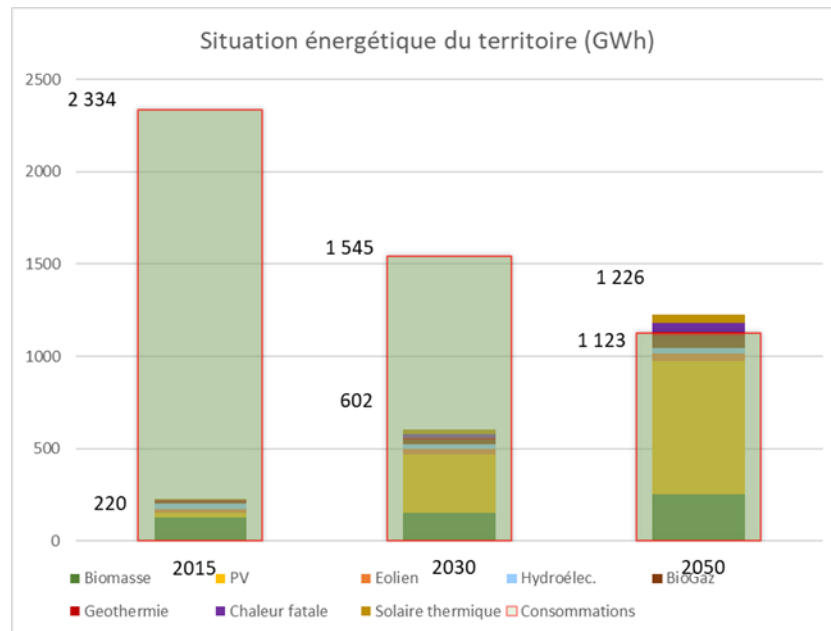
## 4. Justification des choix retenus

Le PCAET de Carcassonne Agglomération a défini plusieurs objectifs quantifiés à horizon 2030, 2050 qui s'inscrivent dans les objectifs du SRADET Occitanie et de la SNBC.

Ces objectifs se traduisent dans une stratégie dite TEPOS qui fixe l'ambition du territoire à horizon 2050.

### Synthèse du scénario TEPOS du territoire (GWh)

	Objectifs nationaux : SNBC et PREPA	Objectif REPOS	Objectif de Carcassonne Agglo	Cohérence des objectifs
<b>Maîtrise de l'énergie</b>	Baisse de 20 % à 2030 par rapport à 2012	Baisse de 36 % à 2050	<b>Baisse de 45 % à 2050</b> par rapport à 2021	😊
<b>Emissions de GES</b>	Facteur 4 : / par 4 les émissions à 2050	Non définis	<b>Baisse de 65 % à 2050</b> par rapport à 2021	😊
<b>Production d'EnR&amp;R</b>		Une production x3	<b>Une production x6</b>	😊
	32 % des besoins couverts en 2030	100 % des besoins couverts	<b>80 % des besoins couverts</b>	😊
<b>Emissions de NOx</b>	-77 % à 2030	Non définis	<b>- 82 % à 2050</b> par rapport à 2015	😊
<b>Emissions de SO2</b>	-69 % à 2030	Non définis	<b>-67 % à 2050</b> par rapport à 2015	😊
<b>Emissions de COVM</b>	-52 % à 2030	Non définis	<b>-59 % à 2050</b> par rapport à 2015	😊
<b>Emissions de NH3</b>	-13 % à 2030	Non définis	<b>-64 % à 2050</b> par rapport à 2015	😊
<b>Emissions de PM2,5</b>	-57 % à 2030	Non définis	<b>-57 % à 2050</b> par rapport à 2015	😊



Développement des EnR par filière pour atteindre l'objectif TEPOS 2050 (GWh/an)  
(Traitement EXPLICIT)

## 5. Les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement et mesures ERC

D'un point de vue général, le Plan Climat Air Energie Territorial a un impact positif sur l'environnement dans la mesure où il fait du « développement durable » un principe transversal de sa définition et de sa mise en œuvre.

Cet impact positif se traduit en visant entre autres, à améliorer la qualité énergétique et architecturale des logements existants et à venir, à réduire l'usage de la voiture dans les déplacements quotidiens, à augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale et à prendre en compte les évolutions climatiques dans l'ensemble des projets du territoire. L'analyse des effets du plan sur les différentes dimensions environnementales montre que le PCAET répondra particulièrement aux enjeux en matière de réduction des consommations énergétiques, d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions de GES.

L'impact du PCAET sur les autres thématiques environnementales que sont la biodiversité, la qualité paysagère, l'occupation de l'espace, l'aménagement du territoire (d'un point de vue lutte contre l'étalement urbain) sont plus délicates à évaluer, car très dépendantes de la conception même de chaque projet et de la mise en œuvre réelle des actions proposées au plan, mais semble globalement positif.

Globalement, le PCAET semblerait avoir des impacts négatifs probables sur les composantes environnementales relatives aux ressources naturelles et à la biodiversité, aux patrimoines paysagers. Ces incidences proviennent pour l'essentiel de la stratégie de développement des énergies renouvelables.

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation suivantes ont été proposées au PCAET :

Composante environnementale	Mesure ERC proposée
<b>Biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des espaces naturels et continuités écologiques à préserver dans les projets de développement de nouvelles infrastructures (par exemple aires de covoiturage).</li> <li>- Identification des zones à préserver avant toute intervention (pistes DFCI) au titre des mesures préventives contre le risque incendie</li> <li>- Identification des continuités écologiques et de zones de biodiversité à préserver en zone péri-urbaine avant de mobiliser du foncier pour des activités agricoles.</li> <li>- Optimiser l'existant pour éviter l'artificialisation et la destruction de milieux</li> <li>- Penser les aménagements paysagers des nouveaux projets (création d'aires de covoiturage) en faveur de la biodiversité ordinaire : abords des sites, murs végétalisés, linéaire végétal de partage de l'espace...</li> </ul>
<b>Ressources naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des milieux naturels à préserver en zone péri-urbaine avant de mobiliser du foncier pour des activités agricoles.</li> <li>- Inciter à la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques</li> <li>- Développement de chantier propre lors des phases de travaux sur les chantiers publics.</li> <li>- Inventaire des sites naturels remarquables préalable à tout projet d'installation d'exploitations maraîchères.</li> <li>- Prioriser l'installation de spots de covoiturage sur des espaces déjà artificialisés (ex : parkings) pour limiter l'étalement urbain</li> </ul>
<b>Risques naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter l'imperméabilisation des sols (végétaliser) pour réduire le risque inondation</li> </ul>
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser un niveau de performance attendu en matière de qualité de l'air des futures installations de chaufferies bois. Systématiser le recours à des systèmes labellisés flamme verte 7 étoiles pour toutes nouvelles installations de chaudières bois.</li> </ul>
<b>Pollutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser un niveau de performance attendu en matière de qualité de l'air des futures installations de chaufferies bois</li> </ul>
<b>Energies et le changement climatique</b>	<p>L'analyse du programme d'actions montre qu'il vise à soutenir une réduction des consommations énergétiques dans une optique d'adaptation au changement climatique.</p>
<b>Paysage et patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre obligatoire l'intégration architecturale des futures installations solaires sur toitures, en concertation avec les ABF et en application du « Guide capteurs solaires – intégration architecturale dans le bâti ».</li> <li>- Garantir l'intégration paysagère des projets solaires sur toitures, en application du « Guide capteurs solaires – intégration architecturale dans le bâti ».</li> <li>- Inventaire des sites présentant un intérêt paysager pour éviter des discontinuités paysagères à la suite d'aménagements.</li> </ul>



## 6. Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi de l'évaluation environnementale stratégique se veut complémentaire avec le dispositif de suivi du PCAET. Ce dernier s'appuie sur les indicateurs stratégiques et de résultats qui permettent d'apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le PCAET est susceptible d'avoir des incidences et de pouvoir, le cas échéant, proposer des mesures correctrices.

Des indicateurs complémentaires sont proposés au titre de l'évaluation environnementale notamment au niveau des actions pour lesquelles l'analyse environnementale fait ressortir des impacts environnementaux et pour lesquelles des mesures ERC sont préconisés.

Composantes environnementales	Indicateurs suivis
<b>Biodiversité</b>	Surface des zones naturelles
	Surface de la trame verte et bleu
	Évolution de l'occupation du sol des aires protégées
	Nombre de communes engagées dans une démarche d'extinction nocturne
<b>Ressources naturelles</b>	Taux de prélèvement de bois en forêt
	Volume de prélèvements en eau par secteur
	Taux d'artificialisation des sols
<b>Risques naturels</b>	Nombre de communes ayant déclaré une catastrophe naturelle
	Surface des forêts présentant des garanties de gestion durable et proportion par rapport à la surface totale
<b>Santé humaine</b>	Évolution de la teneur en polluants dans les eaux de surfaces et les eaux profondes
	Proportion des masses d'eau douce en bon état écologique
	Indice de qualité de l'air
<b>Pollutions et déchets</b>	Taux de recyclage des déchets du BTP
<b>Qualité de l'air</b>	Indice de qualité de l'air communale
	Évolution du tonnage émis de polluants atmosphériques (NH <sub>3</sub> , COVNM, SO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> , PM <sub>10</sub> , PM <sub>2,5</sub> )
<b>Nuisances</b>	Suivi de l'exposition de la population aux nuisances sonores (axes routiers...)
<b>Patrimoines paysagers</b>	Impacts paysagers visibles

<b>Patrimoines bâtis et architecturaux</b>	Impacts visibles
<b>Besoins et sources d'énergie</b>	Consommation énergétique annuelle par secteur (GWh)
	Consommation énergétique annuelle par source d'énergie (GWh)
	Production annuelle d'énergie renouvelable (GWh) par filière de production
	Part des besoins énergétiques couverts par des énergies renouvelables locales (%)
<b>GES, stock et séquestration carbone</b>	Évolution du tonnage émis de gaz à effet de serre (NH <sub>4</sub> , CO <sub>2</sub> , NO <sub>2</sub> )
	Flux annuels de séquestration carbone (tonne)
<b>Adaptation au changement climatique et risques naturels</b>	Part de la population exposée aux risques
	Nombre de communes ayant déclaré une catastrophe naturelle

## 7. La démarche d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du PCAET a été élaborée en même temps que la rédaction des fiches actions. Elle a permis de conforter le rôle central que présente la démarche PCAET pour la préservation de l'environnement. Elle a aussi permis la réalisation d'une analyse qualitative approfondie et supplémentaire sur la cohérence de la stratégie et du programme d'actions PCAET au regard des objectifs quantifiés retenus et des moyens alloués pour la mise en œuvre du plan, ainsi que sur ses incidences sur les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.